

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry  
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

**PROCÈS-VERBAL** de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 à 20 h et plus particulièrement de la résolution numéro 2019-02-04-294 concernant l'autorisation d'appel d'offres public pour le service de contrôleur animalier.

### NATURE DE LA CORRECTION :

À la lecture de la résolution 2019-02-04-294, il ressort que le texte suivant se lit comme suit : « **2019-02-04-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER** », alors qu'on aurait dû y lire « **2019-12-02-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER** ».

### DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL ET DE LA RÉOLUTION CORRIGÉE :

-résolution 2019-02-04-294

Je soussignée, Stéphanie Paquette, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 ainsi que la résolution numéro 2019-02-04-294 de façon à corriger le texte suivant « **2019-02-04-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER** » par le suivant : « **2019-12-02-294 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE CONTRÔLEUR ANIMALIER** ».

Cette correction vise une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par le conseil municipal.

La résolution 2019-02-04-294 n'est pas autrement modifiée.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Saint-Stanislas-de-Kostka, Québec, ce 24 mars 2020.

*(original signé)*

---

Stéphanie Paquette  
Directrice du greffe, des  
affaires juridiques et des  
services citoyens